

**Pour ce concours, au niveau du parking, vous devez suivre les plaques "sports équestre ou jaune Parking voitures en face du jumping**

## **OBSTACLE 2022 AVANT-PROGRAMME**

Lieu: ADECLUX

Date: Samedi 16 Juillet 2022

Organisateur: **ADECLUX**

**FRASELLE Jacques: 0497/92 08 36**

Piste: Sable et Géo-textile 50 x 90 m

Paddock: Sable 50 x 70 m

Chef de Piste: FOURNEAU Jody

Vétérinaire: BLOMMAERT Didier

Président de Jury: JACQUEMIN Michaël

Maréchal ferrant: ANDRE Philippe

Jury: HOUADEC Séverine, LENAERS Marie-France, DUBUISSON Cécile Chrono: WIDY Jean-Marie

Secrétaire Terrain: VAN HEE Cécile

Clôture des inscriptions: **LUNDI minuit (11 juillet 2022)**

### **CONCOURS N° 10110**

#### **DEBUT DES EPREUVES: suivant le nombre d'inscriptions**

##### **Matin**

Epreuve 1: 60 CM CLEAR ROUND Barème A sans chrono ART: 238.1.1 **(02)**

Epreuve 2: 70 CM Barème A 2 phases spéciales ART: 274.2.5 **(02)**

Epreuve 3: 80 CM Barème A 2 phases spéciales ART: 274.2.5 **(02 à 06)**

##### **Après-midi 13H00**

Epreuve 4: 4 ANS - Barème A sans chrono ART: 238.1.1 **FINALE Testage (03 à 16) (105 CM)**

Epreuve 5: 5 ANS - Barème A sans chrono + BAC ART: 238.1.2 **FINALE Testage (03 à 16) (115 CM)**

Epreuve 6: 6/7 ANS - Barème A avec chrono + BAC ART: 238.2.2 **FINALE Testage (03 à 16) (125/135 C)**

**Au terme de l'épreuve qui composent la finale, il y aura barrage pour faire le podium en 5 et 6/7 ans.**

**En 4 ans, si un ex-quo subsiste au classement du challenge, l'attribution des wild Card pour le championnat de Belgique sera déterminée par tirage au sort.**

**(Le barrage ne sert qu'au classement de l'épreuve sauf en cas d'ex-quo pour la première place du challenge, le barrage de la finale déterminera le gagnant du challenge également.)**

**Contrôle à l'entrée du paddock: puce, vaccins et passeport de chaque cheval**

#### **Inscriptions par équilib obligatoires**

**Pour que les épreuves aient lieu, il doit y avoir minimum 3 concurrents dans l'épreuve.**

Le GHS, en accord avec les organisateurs, se réservent le droit de modifier les avant-programmes.  
Sauf pour le Testage Adeclux

**Pour ce concours, au niveau du parking, vous devez suivre les plaques "sports équestre ou jaune Parking voitures en face du jumping**

## **OBSTACLE 2022 AVANT-PROGRAMME**

Lieu: ADECLUX (Finales Testage)

Date: Dimanche 17 Juillet 2022

Organisateur: **ADECLUX**

**FRASELLE Jacques: 0497/92 08 36**

Piste: Sable et Géo-textile 50 x 90 m

Paddock: Sable 50 x 70 m

Chef de Piste: FOURNEAU Jody

Vétérinaire: BLOMMAERT Didier

Président de Jury: JACQUEMIN Michaël

Maréchal ferrant: ANDRE Philippe

Jury: HOUADEC Séverine, LENAERS Marie-France, DUBUISSON Cécile Chrono: WIDY Jean-Marie

Secrétaire Terrain: VAN HEE Cécile

Clôture des inscriptions: **LUNDI minuit (11 juillet 2022)**

### **CONCOURS N° 10110**

### **DEBUT DES EPREUVES: 8H00**

Epreuve 7: 70 CM **CHEV** Barème A 2 phases au chrono ART: 274.1.5.3 **(02)**

Epreuve 8: 70 CM **PON** Barème A 2 phases au chrono ART: 274.1.5.3 **(02)**

Epreuve 9: 80 CM **PON** Barème A 2 phases au chrono ART: 274.1.5.3 **(02 à 03)**

Epreuve 10: 80 CM **CHEV** Barème A 2 phases au chrono ART: 274.1.5.3 **(02 à 06)**

Epreuve 11: 90 CM **CHEV** Barème A 2 phases spéciales ART: 274.2.5 **(03 à 06)**

Epreuve 12: 90 CM **PON** Barème A 2 phases spéciales ART: 274.2.5 **(03 à 08)**

Epreuve 13: 100 CM **PON** Barème A 2 phases spéciales ART: 274.2.5 **(03 à 08)**

Epreuve 14: 100 CM **CHEV** Barème A 2 phases spéciales ART: 274.2.5 **(03 à 08)**

Epreuve 15: 120 CM Barème A Mixte + BAC ART: 238.2.2 **(03 à 16)**

Epreuve 16: 100 CM Barème C ART: 239 **(03 à 08)**

Epreuve 17: 110 CM Barème A au chrono ART: 238.2.1 **(03 à 16)(voir tabl lic GHS) Epr CAVALOR**

### **Inscriptions par équilib obligatoires**

Le GHS, en accord avec les organisateurs, se réservent le droit de modifier les avant-programmes.

## Code de Conduite FEI - pour le bien être des chevaux

La Fédération Equestre Internationale (FEI) attend de toutes les personnes concernées par le sport équestre international, national, communautaire et régional qu'elles adhèrent au Code de Conduite de la FEI et qu'elles reconnaissent et acceptent que le bien-être du cheval soit en tout temps considéré comme souverain et qu'il ne soit jamais subordonné à aucune influence commerciale ou de compétition.

1. Le bien-être des chevaux prédomine sur toutes les autres exigences, à tous les stades de leur préparation et de leur entraînement. Cela inclut la bonne gestion des chevaux, les méthodes d'entraînement, le ferrage et la sellerie ainsi que le transport.
2. Pour être autorisés à concourir, les chevaux et les cavaliers doivent être physiquement aptes, compétents et en bonne santé. Cela comprend l'utilisation de médicaments, les procédures chirurgicales qui menacent le bien-être ou la sécurité des chevaux, la gestation des juments et le mauvais usage des aides.
3. Les épreuves ne doivent pas porter préjudice au bien-être des chevaux. Cela implique une attention constante portée aux zones de compétition, aux terrains, aux conditions météorologiques, aux écuries, à la sécurité du site et à l'aptitude du cheval à poursuivre son voyage après l'épreuve.
4. Tous les efforts doivent être consentis afin de s'assurer que les chevaux reçoivent l'attention qui leur est due après la compétition et qu'ils sont traités avec humanité une fois leur carrière achevée. Cela recouvre les soins vétérinaires appropriés, les blessures pendant les concours, l'euthanasie et la retraite.
5. La FEI encourage vivement toutes les personnes concernées par le sport équestre à atteindre le plus haut niveau possible de connaissances dans leurs domaines de compétence.

Le GHS s'est inspiré du Code de Conduite de la FEI et recommande à ses membres et aux pratiquants (cerclés et cavaliers) de mettre en œuvre au quotidien les principes énoncés ci-après:

1. Dans tous les sports équestres, le cheval est souverain.
2. Le bien-être du cheval doit prédominer sur les exigences des éleveurs, des entraîneurs, des cavaliers, des propriétaires, des commerçants, des organisateurs, des sponsors et des officiels.
3. Toutes les formes de soins et de traitements vétérinaires prodigués aux chevaux doivent assurer leur santé et leur bien-être.
4. Un niveau élevé doit être encouragé et maintenu en tout temps dans le domaine de l'alimentation, de la santé, de l'hygiène et de la sécurité.
5. Un environnement sain doit être maintenu pendant le transport des chevaux. Des mesures doivent être prises pour assurer une ventilation adéquate, un affouragement et un abreuvement réguliers des chevaux.
6. L'accent doit être mis sur l'amélioration de l'instruction dans l'entraînement et la pratique des sports équestres ainsi que sur la promotion des études scientifiques en médecine équine.
7. Dans l'intérêt du cheval, la santé et la compétence du cavalier sont jugées essentielles.
8. Chaque type d'équitation et chaque méthode d'entraînement doivent tenir compte du cheval en tant qu'être vivant; ils ne doivent comprendre aucune technique considérée par la FEI comme abusive.
9. Le GHS instaurera les contrôles adéquats afin que le bien-être du cheval soit respecté par toute personne et tout organe sous sa juridiction respectant le bien-être du cheval.
10. Les règlements nationaux et internationaux du sport équestre concernant la protection du cheval doivent non seulement être respectés pendant les concours GHS, mais également durant les entraînements.